



## La situation des femmes en Allemagne et en France dans les responsabilités politiques et économiques

# ÉTUDE COMPARATIVE



Octobre 2019  
Actualisation de l'étude de septembre 2018

# Avant-propos

En 2018, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a apporté sa contribution à la 1<sup>ère</sup> Quinzaine franco-allemande d'Occitanie :

- Une étude sur « **La situation comparée des femmes en Allemagne et en France dans les responsabilités politiques et économiques** », réalisée avec les seuls moyens de l'Observatoire par l'exploitation des documents que nous avons pu recueillir.
- Lors de la 3<sup>e</sup> Assemblée régionale des femmes, à Carcassonne, **une table ronde sur ce même sujet** a permis à des femmes d'action, françaises et allemandes, de présenter témoignages et analyses.

Le séminaire organisé par l'Observatoire, le 14 octobre 2019 à l'Ambassade de France à Berlin, se situe dans le prolongement de ces travaux. Son thème : « **Etre femme maire en France et en Allemagne. Les voies de la réussite.** » Regards croisés et échanges d'information et de savoir-faire vont constituer un nouvel apport à l'examen de la place des femmes dans les pouvoirs locaux et à l'identification des progrès à accomplir dans l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour apporter un éclairage pertinent aux débats, l'actualisation de l'étude de 2018 s'imposait. Elle a été réalisée avec la même modestie et la même rigueur que l'an passé. Les précisions, amendements et compléments apportés doivent beaucoup à **Cécile Weidhofer, experte senior à EAF (Académie européenne pour les femmes en politique et dans l'économie) à Berlin**. Nous la remercions vivement de sa disponibilité et de ses compétences.

## Sommaire

La situation des femmes en France et en Allemagne dans les responsabilités politiques .....	4
Aperçu sur les politiques publiques en Allemagne .....	7
La situation des femmes en France et en Allemagne dans les responsabilités économiques.....	8
Principales sources .....	10

---

**Observatoire régional de la parité d'Occitanie**  
**Geneviève Tapié**  
**[emc.tapie.genevieve@orange.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@orange.fr)**

---

# Y voir clair pour avancer ensemble

Une nouvelle étape s'ouvre pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie. Dès 2011, nous avons donné une dimension européenne à nos activités, en organisant, à Montpellier, la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale des femmes du Languedoc-Roussillon sur le thème « L'égalité hommes-femmes, critère fondamental de la démocratie et du développement économique régional ». Des femmes d'Allemagne et d'Autriche, chefs d'entreprise et responsables d'organisations professionnelles, avaient participé aux travaux et intensément échangé avec des femmes d'action françaises.

En 2018, la Quinzaine franco-allemande d'Occitanie, lancée par la Présidente de la Région, Carole Delga, avec le soutien de la Fondation Groupe Dépêche, nous a fourni l'opportunité d'apporter à nouveau notre pierre à la grande œuvre de la construction européenne, avec un étude et une table ronde sur « La situation comparée des femmes en Allemagne et en France dans les responsabilités politiques et économiques » (*lire, ci-contre, l'avant-propos*). En 2019, nous poursuivons dans cette voie avec la session d'étude que nous organisons du 12 au 15 octobre à Berlin. Le 14 octobre, en poursuivant les relations nouées l'an dernier, le séminaire « Etre femme maire en France et en Allemagne. Les voies de la

réussite » va s'orienter vers l'enjeu majeur des prochaines élections municipales en France.

Comme habituellement, l'Observatoire va travailler à partir de faits. Pour que ce rendez-vous soit aussi fructueux que le précédent, outre l'« étude préliminaire » sur les femmes maires en Occitanie (*Voir ce document spécifique*), nous avons procédé à l'actualisation de l'étude comparative France-Allemagne proposée en 2018. Bien sûr, nous n'avons pas pour objectif d'attribuer des points à l'un et l'autre pays, ni d'établir un classement. Il s'agit de tirer parti de l'examen de la situation des femmes dans les responsabilités politiques, notamment communales, en Allemagne et en France. Cet état des lieux croisé, dans chacun des pays, nous donnera une compréhension plus fine de la place des femmes dans les communes et les intercommunalités françaises. A partir de là, nous pourrions pousser les feux du progrès. Comparer pour réfléchir et pour agir, y voir plus clair pour avancer ensemble, tels sont les objectifs que l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie se donne une nouvelle fois.

**Geneviève TAPIÉ**  
**Présidente de l'Observatoire régional**  
**de la parité d'Occitanie**  
**Membre du CESER Occitanie**

# La situation des femmes en France et en Allemagne dans les responsabilités politiques

Tableau n°1 - Des gouvernements paritaires

GOUVERNEMENT	
FRANCE	ALLEMAGNE
Un président de la République Un premier ministre  <b>10 femmes ministres</b> sur 19 <b>10 femmes</b> secrétaires d'Etat sur 16	Un président fédéral <b>Une</b> chancelière Un vice-chancelier <b>7 femmes ministres</b> sur 14

**A noter : les mentions ou chiffres en rouge indiquent les données les plus significatives ou les situations les plus positives.**

En France, la parité est dépassée (20 femmes sur 35 membres du gouvernement). En Allemagne, elle est atteinte, sachant que les secrétaires d'Etat ne sont pas membres du gouvernement. A noter que des postes longtemps exclusivement réservés aux

hommes sont occupés par des femmes : en France, Florence Parly est ministre des armées. En Allemagne, Annegret Kamp-Karrenbauer a succédé, comme ministre de la défense, à Ursula Van der Layen, devenue présidente de la Commission européenne.

Tableau n°2 - Une lente amélioration... et un recul

PARLEMENT % de femmes élues							
ASSEMBLÉE NATIONALE				BUNDESTAG			
2005	2008	2016	2017	2005	2008	2016	2017
12,3	18,5	26,9	38,8	32,8	32,2	37	31
SÉNAT				BUNDESRAT			
2005	2008	2017		2005	2008	2017	
16,9	21,9	31,6		18,8	21,7	38	

En France, sur l'impulsion d'une loi incitative, la part des femmes à l'Assemblée nationale augmente, scrutin par scrutin. Toutefois, malgré un arsenal législatif important, la parité n'est toujours pas atteinte, après les quasi cinq législatures qui ont suivi l'application de la première loi sur la parité du 6 juin 2000.

En Allemagne, en l'absence de toute contrainte légale, le pourcentage de femmes au Bundestag n'est jamais descendu en dessous de 30 %. En 2016, on a constaté une avancée (37 % de députées) qui a disparu l'année suivante (31 %) pour aboutir ainsi au plus mauvais résultat depuis 2005.

Ainsi, en 2017, l'Allemagne a perdu l'avance qu'elle avait sur la France. Il semble que la principale explication de ce phénomène réside dans l'entrée au Bundestag du Parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AFD), qui compte seulement 10 femmes sur ses 92 députés, soit 9,2 %. Le Parti libéral-démocrate (FDP) est, lui aussi, insuffisamment paritaire, avec 19 femmes sur 80 députés (24 %).

Une situation apparemment paradoxale apparaît : au Bundestag, l'Allemagne, quoique dépourvue de lois en la matière, fait mieux que la France et son impressionnant dispositif législatif. L'explication de ce phénomène n'est donc pas à chercher dans les textes. Elle est dans le comportement des partis et groupements politiques français. Outre Rhin ils jouent véritablement le rôle qui leur est assigné en France par l'Article 4 de la Constitution de 1958 : « Les partis et groupements politiques (*ils*) contribuent à la mise en œuvre du principe (de parité) énoncé au second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> dans les conditions déterminées par la loi ». Les freins proviennent donc des partis.

*Le Monde*, dans un article de Thomas Wieder (2 mai 2018), apporte des explications complémentaires sur le fonctionnement des partis en Allemagne. Les Verts, depuis 1986, et Die Linke imposent que leurs listes aux élections législatives soient paritaires. Mais seulement environ la moitié du Bundestag est élue au scrutin de liste. Le reste est élu au scrutin majoritaire. En fait, la parité est renforcée parce que la quasi totalité des députés Verts et Die Linke est issue du scrutin de liste. Les femmes sont majoritaires dans ces deux partis : 58 % chez les Verts et 54 % à Die Linke. Au SPD, 40 % des candidats doivent être des femmes. Résultat : 41 % de députées. En revanche, pas de contraintes à la CDU-CSU, mais un objectif : un tiers des postes réservés aux femmes. Après le scrutin on est loin du compte avec 20 % d'élues. En 2002, elles étaient 23 %.

La féminisation du **Sénat** progresse peu à peu avec un résultat encore insatisfaisant. Celle du **Bundesrat** est plus rapide. L'Allemagne fait, là aussi, mieux que la France.

### Tableau n°3 - Quelques présidentes

RÉGIONS (2019)	LÄNDER (2019)
<p><b>4 femmes</b> présidentes sur 13 (30,8 %)</p> <p><b>Marie-Guite Dufay</b> Bourgogne Franche-Comté</p> <p><b>Valérie Pécresse</b> Ile-de-France</p> <p><b>Christelle Morançais</b> Pays de la Loire</p> <p><b>Carole Delga</b> Occitanie</p>	<p>2 femmes ministres présidentes sur 16 (12,5 %)</p> <p><b>Manuela Schwesig</b> Mecklembourg Poméranie occidentale</p> <p><b>Malu Dreyer</b> Rhénanie – Palatinat</p>

Les systèmes institutionnels locaux sont très différents. Parce que l'Allemagne est une république fédérale, les Länder disposent de beaucoup plus de pouvoirs que les Régions

françaises. Dans ce contexte, le quatuor de présidentes françaises l'emporte sur le duo allemand.

## Tableau n°4 - La loi conduit à la parité

RÉGIONS (2019)			LÄNDER (2019)		
<b>% de femmes élues</b>					
2004 <b>47,6</b>	2010 <b>48</b>	2015 <b>48</b>	2005 <b>31,7</b>	2008 <b>33,8</b>	2016 <b>31,5</b>

Quasi parité en France dans les conseils régionaux : ce sont les effets positifs d'une loi contraignante. La situation est moins

flatteuse en Allemagne où le chiffre de 2008 (un tiers de femmes) n'a pas été atteint en 2016.

## Tableau n°5 - De si rares femmes maires

COMMUNES				
FRANCE		ALLEMAGNE		
<b>% de femmes maires</b>				
2008 <b>13,8</b>	2014 <b>16</b>	2008 7,5	2016 10	
<b>% de femmes conseillères municipales</b>				
2008 <b>35</b>	2014 <b>40</b>	2008 24,4	2016 26	

La part des femmes parmi les maires français est très faible. C'est un des enjeux des élections municipales de mars 2020. Le résultat en Allemagne est encore plus alarmant.

Pour les conseillères municipales, en France les contraintes légales ont engendré des pro-

grès sensibles. Il n'y a pas le même phénomène en Allemagne. Toutefois, soulignons que les différences, dans l'organisation des pouvoirs locaux, ainsi que dans les modes de scrutin et les dates des élections, rendent difficile la comparaison entre les deux pays.

## Tableau n°6 - Les partis français à la remorque

PARTIS POLITIQUES	
FRANCE	ALLEMAGNE
<b>Marine Le Pen</b> (R.N.) <b>Nathalie Arthaud</b> (Lutte ouvrière) Porte-parole	<b>Annegret Kramp-Karrenbauer</b> (CDU) <b>Katrin Göring-Eckardt</b> (Verts) coprésidente avec Cem Özdemir <b>Alice Weidel</b> (AFD) coprésidente avec Alexander Weidel

Les données pour la France parlent d'elles-mêmes. Pour l'Allemagne, Angela Merkel a cédé la place à Annegret Kramp-Karrenbauer. Notons surtout l'intéressante formule

de placer un « binôme » femme-homme (ou homme-femme !) à la tête des Verts et du parti d'extrême droite AFD.

# Aperçu sur les politiques publiques en Allemagne

- Depuis août 2013 les parents ont droit à une **place d'accueil pour les enfants** à partir d'un an. Cependant, il apparaît que toutes les communes n'assurent pas ce service. Dans ce cas, les parents ont le droit de porter plainte contre la commune.
- Depuis 2013, une **allocation de garde** (100 à 150 €/mois) était versée aux familles dont les enfants restent à la maison. Elle n'est plus en vigueur depuis 2015 parce qu'elle a été jugée inconstitutionnelle. Actuellement ce sont les Länder qui proposent différentes formules d'aides.
- Les parents peuvent prendre un **congé parental** de 3 ans maximum.
- Plusieurs types de **rémunération du congé parental** sont possibles, notamment le « ElternGeldPlus ». Il est ainsi organisé. Si le père et la mère travaillent à temps partiel, ils perçoivent une aide (150 à 900 €/mois). Si elle est demandée par un parent, sa durée est de 12 mois maximum. Si elle est demandée par les deux parents, elle est au total de 14 mois, à condition qu'un parent fasse une demande pour deux mois minimum et l'autre pour 12 mois maximum.
- Une loi permet aux femmes de demander la **transparence sur le salaire** de leurs collègues masculins.
- Les sociétés de plus de 500 salarié-es doivent publier un **rapport sur les écarts salariaux** en fonction du genre (en moyenne moins 22 % pour les femmes) et sur les mesures prises pour instaurer la parité salariale.
- Dans les entreprises cotées en bourse, **30 % des postes de membres du conseil d'administration** doivent être occupés par des femmes (19 % en 2016).



# La situation des femmes en France et en Allemagne dans les responsabilités économiques

Tableau n°7 - Des écarts aux dépens des femmes

CONTEXTE	
FRANCE	ALLEMAGNE
Taux de chômage (juin 2019)	
8,5 %	3,1 %
Taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans (2016)	
66 %	74 %
Taux d'emploi des femmes à temps partiel (2016)	
37 %	48 %
Enfants de moins de 3 ans gardés par leurs parents	
63 %	72 %
Ecart de salaire entre les femmes et les hommes	
19 % à 25 % selon le mode de calcul	

En sus d'une situation économique meilleure en Allemagne qu'en France, à en juger par le taux de chômage (hommes et femmes confondus), cet ensemble de données met en relief des caractéristiques concernant les femmes et faisant apparaître des différences entre les deux pays :

- Les Allemandes sont plus nombreuses à travailler que les Françaises. Mais elles le

font plus souvent à temps partiel qu'en France.

- Phénomène corollaire, les parents allemands – donc les femmes avant tout – gardent plus fréquemment les enfants que les parents français.
- Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes sont très élevés dans les deux pays.

Tableau n°8 - L'égalité n'est pas acquise

FÉMINISATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION	
FRANCE	ALLEMAGNE
Lois en 2011 et 2012 Application en 2017 Taux visé : 40 % Situation en 2009 : 10,7 % Situation en 2015 : <b>27,8 %</b>	Loi en 2015 (entreprises cotées en Bourse) Taux visé : 30 % Situation en 2015 : 22 %

En France, l'effet des contraintes légales commence à apparaître. En Allemagne, il reste mesuré.

## Tableau n°9 - Une affaire d'hommes

PRÉSIDENTES ET DIRECTION GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS	
FRANCE	ALLEMAGNE
5 % de femmes (2015) Une seule femme à la tête d'une entreprise du CAC 40 : isabelle Kocher, directrice générale d'Engie	8 % de femmes (2018)

En raison des différences, entre les deux pays, dans l'organisation et la dénomination des directions des entreprises, une

comparaison fine n'est pas possible. Mais la faiblesse des taux, de part et d'autre du Rhin, est éloquent.

## Tableau n°10 - L'encadrement majoritairement masculin

FEMMES CADRES DANS LES ENTREPRISES	
FRANCE	ALLEMAGNE
<b>30 %</b>	<b>21 %</b>
FEMMES DANS DES EMPLOIS DE DIRECTION OU DE CADRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	
<b>40 %</b>	<b>21 %</b>

Dans les entreprises comme dans la fonction publique, la proportion de femmes cadres et plus forte en France qu'en Allemagne. Cette différence, à examiner avec prudence, peut

s'expliquer, notamment, par la plus forte proportion d'Allemandes qui travaillent à temps partiel.

# Principales sources

- CIDAL - Centre d'Information de l'Ambassade d'Allemagne à Paris
- Haut Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Rapport « Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision »
- Conseil de l'Europe (2016)
- « Les femmes et la politique » - Regard croisé France-Allemagne pour Women's Forum Etude IFOP (2009)
- « L'égalité entre les femmes et les hommes » - Chiffres-clés - Ministère des Droits des femmes (2011)
- « Femmes et hommes, l'égalité en question » - INSEE (2017)
- Presse française dont *Le Monde* - Presse allemande

---

REMERCIEMENTS à Nicolas Morvilliers, Consul d'Allemagne à Toulouse  
et à Cécile Weidhofer, experte senior à EAF - Berlin  
(Académie européenne pour les femmes en politique et dans l'économie)

---



**Geneviève Tapié**  
[emc.tapie.genevieve@orange.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@orange.fr)

## Nos partenaires



Florence GINISTY  
Avocate